

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

Communauté de Communes

de Cœur d'Yvelines

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

AVRIL

2017



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2017

L'an deux mil dix-sept,

Le vingt et un avril à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX

- **RUE DES PRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux Rue des Prés et Rue du Clos St Cyr se terminent. Il reste la dépose des poteaux et le nivellement des parties à engazonner.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des zones engazonnées sera à la charge des riverains.

- **TROTTOIRS DE TESSE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inclure l'enfouissement des réseaux dans le projet de rénovation des trottoirs Rue de la Fontaine Hédin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de demander des devis.

- **ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un cabinet d'architecte pour les travaux à l'école.

Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération, retient à l'unanimité le devis de Monsieur BAS (cabinet d'architectes à THOIRY).

- **STADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier cette mission à la société JSI à Bazainville.

DIVERS

- **PRODUITS PHYTOSANITAIRES (désherbant)**

Compte-tenu de l'évolution de la réglementation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réfléchir à des solutions alternatives à l'usage de désherbant chimique de type « Round Up ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter l'entreprise BERNOT, chargée de l'entretien du village, pour qu'elle se mette en conformité avec la réglementation.

- **HEURES SUPPLEMENTAIRES EMPLOYES MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le recours aux heures supplémentaires pour les employés municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette disposition.

BUDGET

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2016 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Madame RICOU soumet les comptes administratifs au vote.

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
BUDGET COMMUNAL			
Fonctionnement	665419,93 €	340484,13 €	+ 324935,80 €
Investissement	140911,81 €	169924,63 €	- 29012,82€
TOTAL			256802,48 €

	RECETTES	DEPENSES	
TOTAUX			
Caisse des Ecoles			
Fonctionnement	7764,88 €	817€	+ 6947,88 €
Investissement	1417 €	216,13 €	+ 1200,87 €
TOTAL			8148,75 €

	RECETTES	DEPENSES	
TOTAUX			
CCAS			
(Centre Communal d'Action Sociale)	22656,71 €	8538,38 €	+ 14118,33 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2016.

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal,

- considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2016 est un excédent de **324935,80 €**,
- considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2016 est un déficit de **29012,82 €**,

décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

270000 € en investissement, article 1068

54935,79 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2017.

- **BUDGET PRIMITIF 2017**

	RECETTES	DEPENSES
BUDGET COMMUNAL		
Fonctionnement	459866,18 €	459866,18 €
Investissement	496005,63 €	496005,63 €

	RECETTES	DEPENSES
Caisse des Ecoles		
Fonctionnement	6947,88 €	6947,88 €
Investissement	1200,87 €	1200,87 €

	RECETTES	DEPENSES
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	24118,33 €	24118,33 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.